



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets

(11) Numéro de publication :

**0 062 049
B1**

(12)

FASCICULE DE BREVET EUROPÉEN

(45) Date de publication du fascicule du brevet :
09.01.85

(51) Int. Cl.⁴ : **B 65 D 71/00**

(21) Numéro de dépôt : **81902739.2**

(22) Date de dépôt : **05.10.81**

(86) Numéro de dépôt international :
PCT/FR 81/00127

(87) Numéro de publication internationale :
WO/8201177 (15.04.82 Gazette 82/10)

(54) **CONDITIONNEMENT LATERAL POUR LE GROUPAGE ET LE MAINTIEN D'OBJETS SUPERPOSES.**

(30) Priorité : **03.10.80 FR 8021273**

(43) Date de publication de la demande :
13.10.82 Bulletin 82/41

(45) Mention de la délivrance du brevet :
09.01.85 Bulletin 85/02

(84) Etats contractants désignés :
AT CH DE FR GB LI LU NL SE

(56) Documents cités :
**GB-A- 1 151 754
US-A- 2 853 186
US-A- 4 141 448**

(73) Titulaire : **BLOT, Michel Jean**
2 rue Raoul Dufy Domaine des Gâtines
F-78370 Plaisir (FR)

(72) Inventeur : **BLOT, Michel Jean**
2 rue Raoul Dufy Domaine des Gâtines
F-78370 Plaisir (FR)

(74) Mandataire : **Moullnes, Pierre et al**
Cabinet BEAU de LOMENIE 55, rue d'Amsterdam
F-75008 Paris (FR)

EP 0 062 049 B1

Il est rappelé que : Dans un délai de neuf mois à compter de la date de publication de la mention de la délivrance du brevet européen toute personne peut faire opposition au brevet européen délivré, auprès de l'Office européen des brevets. L'opposition doit être formée par écrit et motivée. Elle n'est réputée formée qu'après paiement de la taxe d'opposition (Art. 99(1) Convention sur le brevet européen).

Description

La présente invention a pour objet un conditionnement latéral pour le groupage et le maintien d'objets superposés.

Les conditionnements connus de ce genre présentent souvent une grande complexité en ce qui concerne leur montage et leur découpe qui est délicate. Par ailleurs le maintien des objets est très aléatoire et ne donne pas toujours satisfaction du fait que les objets glissent et peuvent tomber. Enfin, ils présentent aussi une surface d'impression trop réduite en raison du nombre important de découpes ou inversement, un enveloppement trop important masquant la partie supérieure des objets et par conséquent les dates limites de vente, ce qui nécessite souvent une étiquette collée.

Le document US-A 4.141.448 concerne un moyen de conditionnement latéral constitué d'un bandeau disposé autour de deux objets disposés tête bêche l'un sur l'autre dont les bords sont engagés dans une série de fentes pour le maintien desdits objets.

Par ailleurs le bandeau ne présente que six côtés et ne permet de ce fait que le conditionnement d'objets circulaires ou hexagonaux.

Une telle disposition ne permet donc pas d'assurer le maintien d'un groupe d'objets de manière à pouvoir lire facilement les informations imprimées sur ces objets.

La présente invention a pour but d'éliminer ces inconvénients.

Conformément à la présente invention le bandeau latéral entourant la périphérie d'un groupe d'objets présente au moins deux séries de fentes parallèles superposées, chaque série de fentes recevant les angles ou les côtés du rebord supérieur de l'un des objets superposés suivant leur sens d'origine, lesdits objets étant maintenus en suspension par leurs angles ou côtés engagés dans les fentes lesdites fentes étant ménagées de façon alternée sur les côtés du bandeau, ledit bandeau latéral étant octogonal et présentant huit côtés délimités par des lignes de pliage.

Cette disposition suivant l'invention permet le maintien efficace de l'ensemble des objets sans risque de chute de l'un des objets du groupement.

En raison de sa présentation de forme octogonale et de la possibilité d'avoir accès aux parties supérieure et inférieure des objets, ce conditionnement offre une surface maximale d'impression visible.

Par ailleurs, la rigidité de l'ensemble est exceptionnelle du fait que le poids des objets se répartit sur la tranche du système de découpe.

La forme octogonale du bandeau permet de présenter de façon superposée des groupes d'objets et de produits de toutes formes, carrée, rectangulaire, ovale, ou ronde, sans augmenter le volume de base, du fait que cet emballage latéral épouse la forme du produit à présenter.

D'autres caractéristiques et avantages de

l'invention seront mieux compris à la lecture de la description qui va suivre de plusieurs modes de réalisation et en se référant aux dessins annexés, sur lesquels :

5 la figure 1 est une vue en plan d'un mode de réalisation d'un bandeau de conditionnement suivant l'invention ;

10 la figure 2 est une vue en plan d'un autre mode de réalisation d'un bandeau présentant des ouvertures ;

la figure 3 est une vue en perspective du conditionnement latéral suivant l'invention de deux barquettes en aluminium ; et

15 la figure 4 est une vue en perspective du conditionnement latéral suivant l'invention d'un ensemble de pots de yogourt.

A la figure 1, on a représenté un bandeau 1 sous forme de découpe à plat qui est constitué d'une feuille notamment de carton présentant des lignes de pliage 2 afin de délimiter des côtés ou faces 3, 3a, notamment au nombre de huit pour obtenir, lorsque le bandeau 1 est assemblé par ses extrémités, une forme octogonale.

20 Le moyen d'assemblage est constitué d'une patte découpée 4 prévue à l'une des extrémités du bandeau et qui est susceptible d'être engagée dans une fente 5 prévue à l'autre extrémité et délimitée par une patte repliable découpée 6.

25 Sur les panneaux 3 du bandeau 1, sont prévues deux séries de fentes 7, 7a qui sont parallèles entre elles et perpendiculaires aux lignes de pliage 2. La distance A séparant deux fentes 7, 7a est égale à la hauteur d'un objet tel qu'une barquette 8, 8a (figure 3).

30 Les fentes 7, 7a sont prévues de façon alternée d'un côté à l'autre, de telle sorte que seuls les côtés 3 comportent des fentes alors que les côtés intermédiaires 3a n'en comportent pas.

35 A la figure 3, on a représenté un bandeau 1 utilisé lors de l'assemblage de deux barquettes 8, 8a empilées l'une sur l'autre suivant leur sens d'origine.

40 Ainsi qu'il est visible à la figure 3, les bords 9 et 9a des barquettes 8, 8a sont engagés dans les fentes 7, 7a du bandeau 1 lorsque celui-ci est assemblé par ses extrémités et il en résulte que les barquettes 8, 8a sont ainsi maintenues ensemble sans risque de chute de l'une d'elles.

45 Par ailleurs, la face supérieure 10 de la barquette 8 et la face inférieure 10a de la barquette 8a sont apparentes, ce qui permet l'impression de renseignements sur ces faces et notamment l'impression d'une date limite d'utilisation du produit.

50 A la figure 2, on a représenté un autre mode de réalisation de bandeau 1 dans lequel il est prévu des ouvertures 11, 12 qui s'étendent sur deux côtés 3 et sur un côté 3a. Ces ouvertures sont destinées à rendre apparentes les faces latérales des objets comme représenté à la figure 4 où huit pots 13, 13a de yogourt sont assemblés en deux groupes de quatre pots 13, 13a superposés

suivant leur sens d'origine. L'un des rebords d'angle 14 et 14a de chacun des pots 13, 13a est engagé dans une fente 7, 7a du bandeau 1 de telle sorte que les pots sont ainsi maintenus assemblés.

Les faces supérieures 15 et 15a des pots 13, 13a étant apparentes extérieurement, il est possible d'y imprimer des renseignements qui peuvent être lus par l'utilisateur sans enlever le bandeau.

Bien que l'on ait représenté un bandeau comportant deux séries de fentes pour l'assemblage de deux ensembles d'objets, il est bien évident que l'on peut réaliser des bandeaux comportant un nombre beaucoup plus grand de séries de fentes pour l'assemblage d'un plus grand nombre d'objets.

A la figure 1a, on a représenté un autre mode d'assemblage des extrémités du bandeau 1 dans lequel l'une des extrémités présente une découpe comportant deux volets 16, 16a articulés autour de lignes de pliage 17, 17a. L'autre extrémité du bandeau présente une autre découpe comportant deux volets 18, 18a articulés autour de deux lignes de pliage 19, 19a, lesdits volets 18, 18a présentant une largeur L supérieure à la largeur l de la ligne de pliage 19, 19a et des volets 16, 16a.

Cette disposition permet l'encliquetage des volets 18, 18a de plus grande largeur L dans l'espace laissé libre par les volets 16, 16a de plus faible largeur l.

Bien entendu, diverses modifications peuvent être apportées par l'homme de l'art aux dispositifs ou procédés qui viennent d'être décrits uniquement à titre d'exemples non limitatifs, sans sortir du cadre de l'invention revendiquée.

Revendications

1. Conditionnement latéral pour le groupage et le maintien d'objets (8, 8a, 13, 13a) superposés et présentant un rebord qui est engagé dans des fentes d'un bandeau (1) latéral présentant plusieurs côtés (3, 3a) délimités par des lignes de pliage 2 perpendiculaires aux fentes (7, 7a) caractérisé en ce que le bandeau latéral (1) entourant la périphérie d'un groupe d'objets (8, 8a, 13, 13a) présente au moins deux séries de fentes (7, 7a) parallèles superposées, chaque série de fentes recevant les angles ou les côtés (9, 9a, 14, 14a) du rebord supérieur de l'un des objets superposés suivant leur sens d'origine, lesdits objets superposés suivant leur sens d'origine, lesdits objets étant maintenus en suspension par leurs angles ou côtés (9, 9a, 14, 14a) engagés dans les fentes (7, 7a) lesdites fentes (7, 7a) étant ménagées de façon alternée sur les côtés (3, 3a) du bandeau ledit bandeau latéral (1) étant octogonal et présentant huit côtés (3, 3a) délimités par des lignes de pliage (2).

2. Conditionnement suivant la revendication 1, caractérisé en ce que les extrémités du bandeau (1) sont fixées l'une sur l'autre, notamment par un moyen d'encliquetage (4, 5, 6) découpé dans le bandeau à ses extrémités.

3. Conditionnement suivant la revendication 1, caractérisé en ce que les fentes parallèles (7, 7a) prévues sur le bandeau (1) sont séparées l'une de l'autre d'une distance A égale à la hauteur d'un objet (8, 8a, 13, 13a) du groupe.

4. Conditionnement suivant l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que le bandeau (1) présente des ouvertures (11, 12) s'étendant sur au moins un côté.

5. Conditionnement suivant la revendication 2, caractérisé en ce que le moyen de fixation l'une sur l'autre des extrémités du bandeau est constitué par une découpe à chaque extrémité comportant deux volets (16, 16a, 18, 18a) articulés autour de deux lignes de pliage (17, 17a, et 19, 19a) l'une des paires de volets (18, 18a) ayant une largeur L supérieure à la largeur l de l'autre paire de volets (16, 16a) afin d'obtenir un encliquetage de l'une des paires de volets dans l'espace laissé libre par l'autre paire de volets.

Claims

1. Lateral wrapping means for regrouping and holding superimposed articles (8, 8a, 13, 13a) having a flanged rim which is engaged in slots of a lateral band (1) provided with a plurality of sides (3, 3a) defined by folding lines 2 perpendicular to the slots (7, 7a) characterized in that the lateral band (1) encircling the periphery of a group of articles (8, 8a, 13, 13a) has at least two series of parallel superimposed slots (7, 7a), each series of slots receiving the angles or corners (9, 9a, 14, 14a) of the upper side of one of the superimposed articles in the face-up direction, said articles being held in suspension by their angles or corners (9, 9a, 14, 14a) engaged in the slots (7, 7a), said slots (7, 7a) being provided in alternate manner on the sides (3, 3a) of the band, said lateral band (1) being octagonal and having eight sides defined by the folding lines (2).

2. Wrapping means according to claim 1, characterized in that the ends of the band (1) are secured one to the other, particularly by a clip-in system (4, 5, 6) cut out in the ends of the band.

3. Wrapping means according to claim 1, characterized in that the parallel slots (7, 7a) provided on the band (1) are separated one from the other by a distance A equal to the height of an article (8, 8a, 13, 13a) from the group.

4. Wrapping means according to anyone of claims 1 to 3, characterized in that the band (1) has apertures (11, 12) extending on at least one side.

5. Wrapping means according to claim 2, characterized in that the means for fixing together the ends of the band is constituted by a cut out portion at each end comprising two flaps (16, 16a, 18, 18a) foldable about two folding lines (17, 17a and 19, 19a) one of the pairs of flaps having a width L superior to the width l of the other pair of flaps (16, 16a) to enable the insertion of one of the pair of flaps in the free space left by the other pair of flaps.

Ansprüche

1. Laterale Verpackung zum Gruppieren und Halten von aufeinandergestapelten Gegenständen (8, 8a ; 13, 13a), die einen Rand aufweisen, der in Schlitz (7, 7a) senkrecht verlaufende Faltlinien (2) begrenzte Seiten (3, 3a) aufweisenden Bandes (1) eingreift, dadurch gekennzeichnet, daß das seitliche, den Umfang einer Gruppe von Gegenständen (8, 8a, 13, 13a) umgebende Band (1) mindestens zwei Reihen von parallel zueinander verlaufenden übereinander angeordneten Schlitz (7, 7a) aufweist, wobei jede Schlitzreihe die Ecken oder Seiten (9, 9a, 14, 14a) des oberen Randes eines der in deren ursprünglicher Anordnung aufeinandergestapelten Gegenstände aufnimmt, die Gegenstände mittels ihrer in die Schlitz (7, 7a) eingreifenden Ecken oder Seiten (9, 9a, 14, 14a) eingehangen gehalten werden, die Schlitz (7, 7a) in alternierender Folge auf den Seiten (3, 3a) des Bandes angeordnet sind, und wobei das Seitenband (1) achteckig ist und acht durch Faltlinien (2) begrenzte Seiten (3, 3a) aufweist.

2. Verpackung nach Anspruch 1, dadurch gekennzeichnet, daß die Enden des Bandes (1) aufeinander befestigt sind, insbesondere mittels eines Sperrklinkenmechanismus (4, 5, 6), der in die Enden des Bandes eingeschnitten ist.

3. Verpackung nach Anspruch 1, dadurch gekennzeichnet, daß die auf dem Band (1) vorgesehenen parallelen Schlitz (7, 7a) voneinander einen Abstand A haben, der der Höhe eines Gegenstands (8, 8a, 13, 13a) der Gruppe entspricht.

4. Verpackung nach einem der Ansprüche 1 bis 3, dadurch gekennzeichnet, daß das Band (1) Öffnungen (11, 12) aufweist, die sich über mindestens eine Seite erstrecken.

5. Verpackung nach Anspruch 2, dadurch gekennzeichnet, daß das Mittel zur Befestigung der Enden des Bandes aufeinander von einem Ausschnitt an jedem Ende gebildet wird, der zwei Klappen (16, 16a, 18, 18a) aufweist, die um zwei Faltlinien (17, 17a, 19, 19a) schwenkbar sind, wobei eines der Klappenpaare (18, 18a) eine Breite L hat, die größer als die Breite I des anderen Klappenpaares (16, 16a) ist, um eine Sperrverriegelung eines der Klappenpaare in dem von dem anderen Klappenpaar freigelassenen Raum zu erhalten.

30.

35

40

45

50

55

60

65

4

Fig. 1

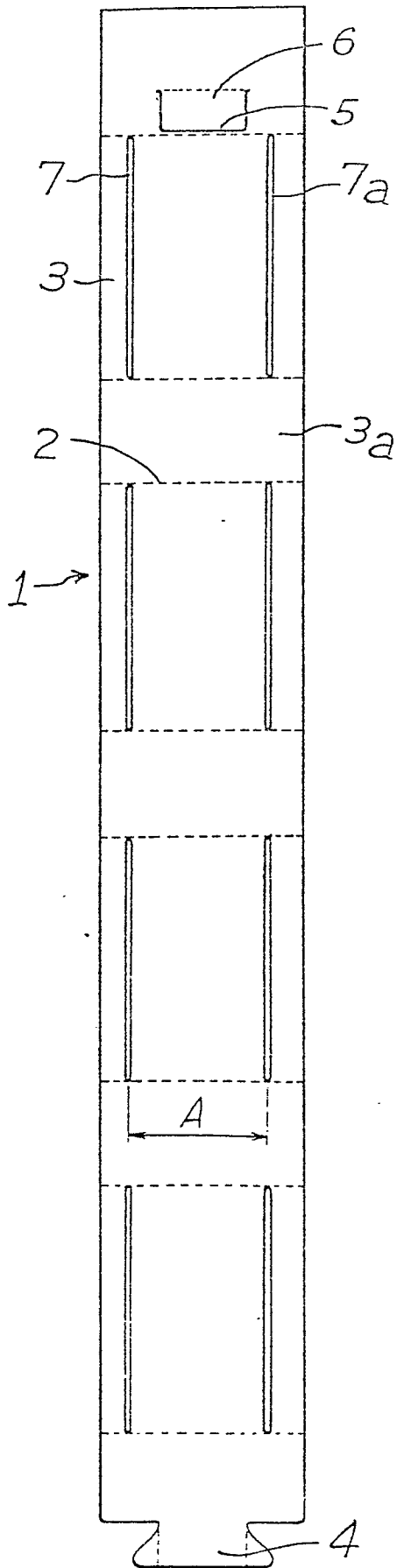


Fig. 2

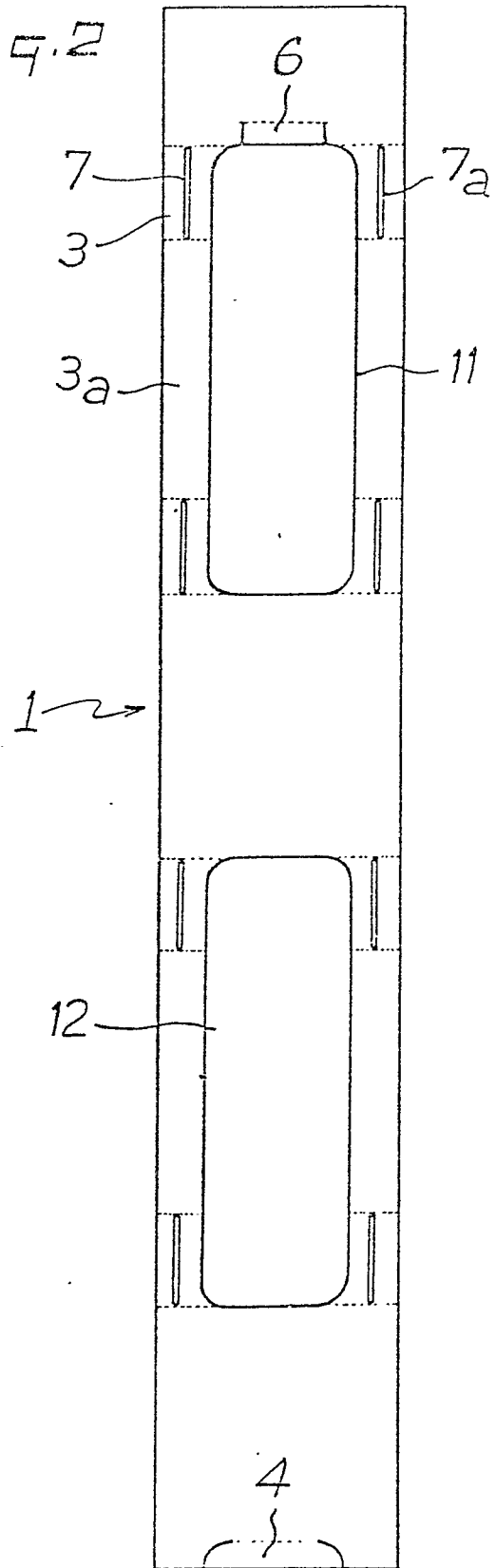


Fig. 3

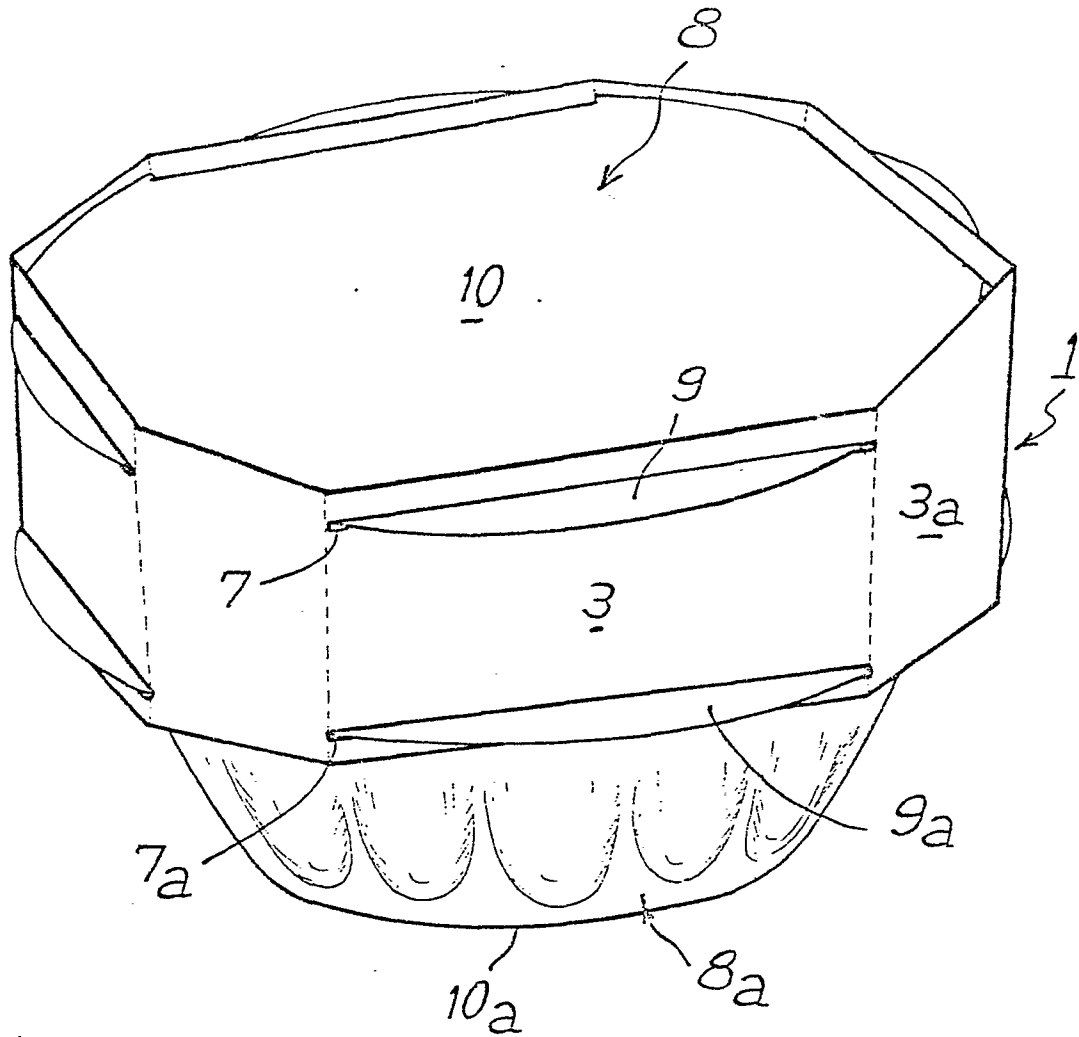


Fig. 1a

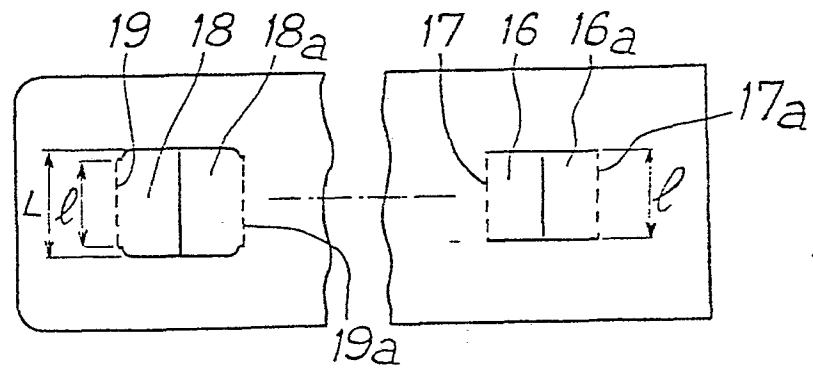


Fig. 4

